



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Securite des biens et des personnes : Provence-Alpes-Cote-d'Azur

Question écrite n° 50760

#### Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les graves problèmes qui se posent à l'intérieur des trains et dans les gares de la région PACA. Le problème de la « sûreté » (vols, agressions, déprédations) se pose de manière aiguë notamment l'été et à certaines périodes de l'année lors de certaines festivités, nombreuses dans notre région, comme le carnaval de Nice, les férias, les festivals. Ce phénomène d'insécurité dans cette région atteint une ampleur qui, excepté la région parisienne, est sans commune mesure avec ce qui se passe ailleurs. D'ailleurs, les médias en ont fait la « une » pendant tout l'été. Il est évident que les mesures d'austerité prises par la SNCF, et qui se sont traduites notamment par des suppressions ou des regroupements de lignes, par la fermeture de nombreuses gares, par une réduction des effectifs, tendent à faciliter la progression de ces phénomènes. Le service public qu'est la SNCF se doit de garantir aux usagers de voyager en toute sécurité. Afin de mettre un terme à cette situation inacceptable, la Fédération nationale CGT des cheminots a proposé à la direction de la SNCF toute une série de mesures liées au matériel, moyens radio, effectifs, composition des trains. Il lui demande d'intervenir pour que ces propositions soient étudiées et prises en compte dans les plus brefs délais.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les vols et, d'une manière générale, la délinquance commis dans les trains et sur le domaine ferroviaire constituent une préoccupation pour la SNCF et pour les services du ministère de l'équipement, du logement et des transports. La SNCF s'efforce en permanence d'améliorer le dispositif de sécurité. Elle a ainsi organisé, particulièrement dans les trains de nuit, une surveillance effectuée par des patrouilles composées d'agents assermentés du chemin de fer spécialisés dans cette tâche, souvent assistés de fonctionnaires de la brigade spéciale chemins de fer de la police de l'air et des frontières (PAF). Pour assurer cette surveillance, les effectifs SNCF affectés à la sécurité ont été augmentés permettant ainsi de faire regresser les vols dans les trains et dans les gares. Par ailleurs, dans certaines gares et sur certaines lignes sensibles, les agents de surveillance disposent d'appareils radio leur permettant d'entrer en relation avec un poste de commandement fixe qui les dirige vers les points où leur intervention est nécessaire. La mise en place de dispositifs efficaces de fermeture des compartiments et d'entrebailleurs de porte est en cours de généralisation. Enfin, la SNCF, au vu des résultats des actions menées en 1991 pour enrayer la délinquance sur ses lignes, a créé un groupe de travail national associant les services de la PAF, les personnels cheminots ainsi que les élus. L'ensemble de ces mesures devrait permettre de faire cesser ou du moins regresser les agissements délictueux sur les lignes de l'ensemble du réseau et, plus particulièrement, de la région Provence Alpes-Cote-d'Azur.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hermier Guy](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50760

**Rubrique :** Sncf

**Ministère interrogé :** équipement, logement, du transport et espace

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1991, page 4883